

DOSSIER DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE

N° de dossier : **BARRAUX-BIBLIOTHEQUE-2022-B231TP**

Date de la visite : **05/10/2022**

Propriétaire :

Attention : Cette récapitulation ne peut être annexée seule, à un acte authentique.

Elle est composée des seules missions réalisées à la demande du donneur d'ordre, et devra être complétée par les autres documents obligatoires fournis directement par le propriétaire (états, diagnostics, etc..., déjà réalisés en cours de validité, ou ne nécessitant pas l'intervention d'un professionnel)

Administration MAIRIE DE BARRAUX

Adresse :

**219, Grande rue
(Bâtiment Ancienne Bibliothèque)
38530 BARRAUX**

**Adresse du Bâtiment : 219, Grande rue
(Bâtiment Ancienne Bibliothèque)**

Code postal : **38530**

Ville : **BARRAUX**

Nature du bien : **Maison de Ville**

Etage : **Rez de chaussée**

Lot(s) : **NC**

Porte :

Date de construction : **Avant 1948**

Références cadastrales : **NC -**

- Attestation sur l'honneur
- Carte d'attestation de certification BUREAU VERITAS
- Attestation d'assurance RCP

État de superficie (loi CARREZ)

Validité Jusqu'au :

128.02 m²

État relatif a la présence de termite

Validité Jusqu'au

Rapport de Repérage Amiante

Validité Jusqu'au : **04/10/2025**

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport. Il a été repéré des matériaux et produits susceptible de contenir de l'amiante. Leur état doit être surveillé de façon périodique une durée de 36 mois étant conseillée.

Le matériau de la liste A a été analysé, il ne comporte pas d'amiante.

Constat de risque d'exposition au plomb

Validité Jusqu'au : **04/10/2023**

Présence de peinture au plomb

Rapport de l'installation intérieure de Gaz

Validité Jusqu'au : **04/10/2025**

L'installation ne comporte aucune anomalie

Rapport de l'installation intérieure d'Electricité

Validité Jusqu'au : **04/10/2025**

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présent(nt).

Diagnostic des Performance Energétique

Validité Jusqu'au : **04/10/2032**

Classements: conso. KWhEP / m².an : **G** Emission GES Kg co²/m².an : **D**

État des risques naturels et technologiques

Validité Jusqu'au : **04/04/2023**

Clause de Réserve de propriété : Nous nous réservons la propriété de notre travail jusqu'au complet paiement du prix par le demandeur, le donneur d'ordre, ou le Notaire réalisant la vente. Nos rapports non payés, ne peuvent être utilisés. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les rapports (travail effectué) que sur leur prix si les rapports ont déjà été revendus, ou utilisés. (Loi du 12 mai 1980).

Belledonne Chartreuse Diagnostics (B.C.D.)

Naf : 7112 B Siret : 498 017 581 000 14

Tel : 06 37 15 88 07 Fax : 04 69 96 48 34 Mail : B.C.Diagnostic@gmail.com

416 Rue de l'étraz- de- vent 38530 CHAPAREILLAN



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du C.C.H. et au regard de l'article L.271-6

Décret n° 2010-1200 du 11 octobre 2010 pris pour l'application de l'article L. 271-6 C.C.H.

Je soussigné Mr PERRIER Thierry gérant de la société

BELLEDONNE CHARTREUSE DIAGNOSTICS

Certifie sur l'honneur :

- que les diagnostiqueurs de mon entreprise ou que les opérateurs de diagnostic qui seront employés seront certifiés par un organisme accrédité, dans les domaines de compétence où ils exerceront.
- avoir souscrit une assurance RCP d'un montant de garantie de 500 000 € par an et de 300 000 € par sinistre.
- de disposer des moyens en matériel et personnel nécessaire à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier de diagnostics techniques
- n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et mon indépendance, avec soit le donneur d'ordre soit une entreprise pouvant réaliser des travaux en lien avec les différents diagnostics constituant le D.D.T.
- la personne citée au premier alinéa ne peut accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location pour laquelle l'un des documents qui doivent être établis dans les conditions prévues à l'article L. 271-6 est demandé, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.
- la personne citée au premier alinéa ne peut recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte sa prestation, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit.

Fait à Chapareillan

Signature

SARL-B. C. D.
RUE DE L'ÉTRAZ DE VENT
38530 CHAPAREILLAN
SIRET. 49801758100014

Belledonne Chartreuse Diagnostics (B.C.D.)

Naf : 7112 B Siret : 498 017 581 000 14

Tel : 06 37 15 88 07 Fax : 04 69 96 48 34 Mail : B.C.Diagnostic@gmail.com

416 Rue de l'étraz- de- vent 38530 CHAPAREILLAN



SARL BELLEDONNE CHARTREUSE
DIAGNOSTICS
416 RUE DE L'ETRAZ DE VENT
38530 CHAPAREILLAN FR

COURTIER

CARENE ASSCES PACT OFFICE

9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :

Contrat n° **4122660904**
Client n° 0312828520

AXA France IARD, atteste que :

**SARL BELLEDONNE CHARTREUSE
DIAGNOSTICS
416 RUE DE L'ETRAZ DE VENT
38530 CHAPAREILLAN**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° **4122660904** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison de l'exercice des activités suivantes :

- Loi Carrez
- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux
- Diagnostic amiante avant-vente
- Dossier technique amiante
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- L'évaluation immobilière à valeur vénale et valeur locative
- Diagnostic en infiltrométrie ; avec ou sans délivrance d'attestation, après travaux, de la conformité des matériaux prévus au cahier des charges par le maître d'œuvre.

A L'EXCLUSION DE TOUTES ACTIVITES RELEVANT DE L'EXERCICE D'UNE PROFESSION REGLEMENTEE AUTRE TELLE QUE LE CONSEIL JURIDIQUE OU LA GESTION IMMOBILIERE ET TOUTES ACTIVITES DE CONSEIL ET DE BUREAU D'ETUDES.

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE PRECONISATION.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022** au **01/01/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 17 janvier 2022
Pour la société :

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
opérations exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS Certification**
60 Av Charles de Gaule 92800 Puteaux sous le N° 8066581



Belledonne Chartreuse Diagnostics (B.C.D.)

Naf : 7112 B Siret : 498 017 581 000 14

Tel : 06 37 15 88 07 Fax : 04 69 96 48 34 Mail : B.C.Diagnostic@gmail.com

416 Rue de l'étraz- de- vent 38530 CHAPAREILLAN